



Règlement

- 1. Le comité départemental organise la "Coupe Jean Lespert" par équipes, réservée aux clubs aveyronnais affiliés à la FFTT et aux joueurs possédant une licence traditionnelle (seuls les points de classement de début de la 1ère phase sont pris en compte). Il s'agit d'une épreuve départementale homologuée, pour laquelle le règlement FFTT s'applique. Coefficient de l'épreuve 0.75.
- 2. 3 tableaux sont proposés avec un calcul de la somme des points-licence des 2 équipiers titulaires <u>(du même club)</u> en simple de chaque équipe, en cas de 3^{ème} ou 4^{ème} joueurs sur le double, la somme finale devra également être respectée :

TABLEAU A: de 1000 à 1399 points inclus. TABLEAU B: de 1400 à 1899 points inclus. TABLEAU C: de 1900 à 2499 points inclus.

- 3. Les équipes sont composées **obligatoirement** de deux joueurs (euses) d'un même club pour disputer les rencontres qui se déroulent selon le modèle de la "Coupe Davis" : 4 simples et 1 double. Mixité autorisée. A-X / B-Y / Double / A-Y / B-X avec les meilleurs mis en A et Y.
- 4. Les rencontres sont à élimination directe (sauf à partir des demi-finales). Pour le ou les tableaux où seulement trois équipes sont inscrites : une rencontre par poule sera alors instaurée entre les équipes.
- 5. Les juge-arbitres sont Benjamin Cavarroc (JA3)
- 6. Une liste de deux à quatre noms est demandée aux clubs lors de l'inscription des équipes parmi lesquels sont obligatoirement notés les deux équipiers titulaires en simple, qui seront donnés au début de chaque rencontre. Le (ou les) autres joueurs restants sur la liste peuvent disputer le double de chaque rencontre.
- 7. Les tableaux de départ sont établis par tirage au sort intégral, qui sera effectué juste avant le début des premières rencontres de la journée, en évitant seulement les rencontres entre deux équipes du même club au premier tour.
- 8. Les rencontres des huitièmes et quarts se déroulent sur une table et deux tables pour les demis et finales.
- 9. Un tableau de doubles sera proposé pour les équipes perdantes dès les huitièmes de finale (ce tableau sera au titre de « consolante »).
- 10. Une seule journée est prévue pour le déroulement de la compétition, le dimanche 1er octobre.

 <u>Lieu des rencontres : Lioujas (« Salle des Épis ») et le pointage des premières équipes se fera à 8h30 pour démarrer les huitièmes de finale à 9h00.</u>
- 11. Les résultats seront sur Spid et sur le site internet du comité départemental.
- 12. Les inscriptions peuvent être envoyées par mail à <u>laurent.gaudel12@gmail.com</u> ou adressées à :

Laurent Gaudel 32 rue du barri – Fijaguet 12330 VALADY

Avant le jeudi 26 septembre (tirage au sort le dimanche 29 septembre à Lioujas).

13. Le trophée, de chaque tableau, est conservé un an par l'équipe victorieuse; il sera attribué définitivement au club qui obtiendra trois victoires consécutives.